



COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre 2025, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 31 octobre 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – ASLOUDJ – CHARREAU – MARET – GADBOIS – CHARDON – ROGER – MM. FAUCHER – TROLIO – ROYNEL – LEFORT – VALDEVIT – LANTERNAT - BLAZQUEZ

Absents excusés : MM. DESCHAMPS pouvoir à A. FELICETTI
MORI pouvoir à M. TROLIO (jusque arrivée)

Absents : Mme LACOINE – EL JAMI

Secrétaire de séance : Sophie MARET

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PARCELLE

RUE SAINT LOVENT REFERENCES AK 573

Madame le Maire rappelle la délibération du 25 juillet 2024 relative à l'achat de la parcelle AK 573 de 25 m² à l'indivision CHIMIAK afin de réaliser un trottoir desservant la rue Saint Louvent.

Depuis cette date, la parcelle a été vendue par l'indivision CHIMIAK à Monsieur et Madame BADACHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée AK 573 auprès de Monsieur et Madame BADACHE
- D'effectuer à ses frais, la modification de l'emplacement du muret
- D'acter le prix de vente de 10€/m²
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer les actes et d'une manière générale tous les documents relatifs à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Maire de Frignicourt

Annick FELICETTI

